



Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville

Et Administrations Annexes de Paris

2bis square Georges Lesage - 4^{ème} étage 75012 PARIS

☎ 01 43 47 84 54 📠 01 43 47 84 55

syndicat.fo@paris.fr et fo-villedeparis.fr

Le 15 janvier 2021

Madame Anne Hidalgo
Maire de Paris
Hôtel de Ville
75004 Paris

Objet : préavis de grève pour tous les personnels de la sous-direction de la Santé de la DASES le 21 janvier 2021

Madame La Maire,

Notre syndicat FO Ville de Paris dépose ce jour un préavis de grève spécifique, concernant les agents de tous les corps de métiers de la sous-direction de la santé de la DASES, pour le 21 janvier 2021 à 00h00 pouvant aller de 55 mn à 24h.

LE SEGUR NE DOIT EXCLURE PERSONNE

L'accord « Ségur de la Santé », signé par FO prévoit des avancées salariales et de carrière obtenues pour les personnels hospitaliers et les agents territoriaux exerçant dans les EHPAD. FO rappelle que certains personnels de santé du secteur médico-social public et du secteur social privé à but non lucratif, sont exclus de cet accord, ce qui est inacceptable !

Les personnels de la sous-direction de la santé particulièrement mobilisés depuis le 16 mars 2020 (début de la crise sanitaire COVID) , n'ont cessés de l'être depuis le 1^{er} dé confinement, le 11 mai 2020,. Ainsi les agents des centres de santé, des centres médico-sociaux et des centres de vaccination ont été et restent particulièrement sollicités dans le cadre de la campagne de dépistage et de vaccinations anti-covid..

S'ils ont bénéficié de la prime de 35€, décidée par la Ville, sur la période du 1^{er} confinement,, ils n'ont pu bénéficier de la prime exceptionnelle COVID de 1500€, versée à leurs collègues de l'hôpital public..

Force est de constater un manque de reconnaissance des personnels médico-sociaux alors que leur mobilisation pour faire face à cette crise sanitaire inédite, est égale à celles de leurs collègues hospitaliers.

S'ajoutent à la crise sanitaire, des difficultés de recrutement sur tous les corps de métier (médecins, IDE, SMS..) impactant la qualité de suivi des patients, désorganisant leurs missions initiales

FO revendique pour ces personnels, que vous preniez, Madame La Maire des dispositions budgétaires au niveau de la Ville

- 183€ net / mensuel, au titre de la mesure salariale adopté dans le Ségur santé
- des effectifs au complet
- une indemnité de 35 € pour les interventions hors les murs

-
Pour Force Ouvrière

À Travail égal, salaire égal !

À missions identiques, revalorisation, statut et déroulement de carrière identiques !